



<https://latribunelibre.com/emploi/psychologue-clinicien-referent-prevention-ile-de-france-f-h-3>

PSYCHOLOGUE CLINICIEN, REFERENT PREVENTION ILE DE FRANCE F/H

Description

Le psychologue référent prévention, en lien avec le psychologue coordinateur zonal Ile-de-France, est l'interlocuteur privilégié mais non exclusif des responsables hiérarchiques et partenaires internes et externes concernant la prévention des risques psychologiques spécifiques aux métiers de la police. A ce titre, il est plus particulièrement chargé de :

- Concevoir des outils et mener des actions de sensibilisation adaptées aux réalités de la police, notamment en matière de prévention de l'usure professionnelle, du traumatisme vicariant, du psycho-traumatisme et du risque suicidaire;
- Développer la communication du SSPO en matière de prévention en organisant et en assurant des séances d'information et de sensibilisation ;
- Apporter un appui technique et fonctionnel aux psychologues du SSPO sur les questions de prévention. Dans le respect des rôles et places de chacun, il apporte au sein du service son regard et son expertise en matière de prévention des risques psychiques, contribue à l'élaboration des actions locales et y participe en co-animation avec les psychologues de soutien ;
- En lien avec ses homologues PRP des autres zones et l'équipe centrale du SSPO, porter les orientations et les directives institutionnelles en matière de prévention des effets liés à la confrontation à la violence, capitalise et diffuse les pratiques et les dispositifs en matière de prévention ;
- En lien avec son responsable direct (PCZ) et les psychologues de sa zone, développer un réseau de partenaires extérieurs spécialisés dans la prise en charge des risques psychologiques en milieu professionnel, y participe de façon dynamique (temps d'échanges, groupes d'intervention, actions partenariales, etc.) et le partage (annuaire zonal des lieux et personnes ressources, mises en relation, etc) ;
- S'inscrire dans un travail partenarial et pluridisciplinaire qui visera à développer le lien et les actions avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement et de la prévention (médecine de prévention, service médico-statutaire, service social, réseau des assistants et des chargés de prévention, etc.).

Le second mi-temps du poste est consacré aux mesures d'accompagnement psychologique des personnels des Hauts de Seine (92). Ainsi, il assure une mission de soutien psychologique auprès des fonctionnaires de police d'un district de police des Hauts de Seine (Antony, Bagneux, Chatenay-Malabry, Clamart, Montrouge et Vanves),

Organisme employeur

DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FINANCES ET SOUTIEN DE LA POLICE NATIONALE

Type de poste

Temps plein

Secteur

ADMINISTRATION PUBLIQUE GÉNÉRALE

Lieu du poste

75115, PARIS 15, PARIS, France

Date de publication

23 décembre 2025 à 10:03

Valide jusqu'au

16.01.2026

concernant toute problématique en lien ou ayant des répercussions sur l'activité professionnelle :

– **Groupes de parole, groupe de sensibilisation et de prévention**

– **Entretiens individuels de soutien, de suivis**

– **Permanences sur sites**

Il participe à l'astreinte pour Paris et la petite couronne et peut être amené à assurer des prises en charge péri-traumatiques (defusings, debriefings individuels ou collectifs) sur ce périmètre.

– Reprise d'ancienneté

– 25 jours de congés annuels + 22 ARTT

– Évolution indiciaire automatique

– Déménagement envisagé à Paris 4ème arr.

Qualifications

Psychologue en possession d'un D.E.S.S. de psychologie clinique, ou MASTER II Pro, ayant une expérience professionnelle en institution et, si possible, dans le domaine de la prévention d'au moins 5 ans.

Un DU ou une spécialisation dans le domaine de la prévention serait appréciée et des compétences spécifiques en clinique groupale (groupes de parole, d'échanges sur la pratique professionnelle, etc.) souhaitées.

Des aptitudes dans la communication (représentation du service, conduite de séance d'information et de groupe) et des facilités rédactionnelles sont nécessaires.

Le psychologue est recruté en CDI. Il dispose d'une journée de temps FIR par semaine dédiée à l'actualisation de ses connaissances et à la réflexion sur sa pratique.

Le poste est à temps plein et non compatible avec un autre emploi à temps partiel.

Ce poste implique des déplacements réguliers sur l'ensemble de la zone et ponctuellement à l'échelle nationale.

Une capacité à exercer dans un cadre hiérarchisé, ou en lien avec différents partenaires institutionnels, dans un milieu où la culture professionnelle est très forte sera demandée, ainsi qu'une capacité de travail en réseau. L'aptitude à s'adapter à des situations exceptionnelles et une certaine flexibilité de ces horaires de travail sont également recherchées. L'activité du service demande rigueur et discrétion, dans le respect des règles déontologiques inhérentes à la profession.